

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi 16 avril, à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire de la Gascogne Toulousaine, représentants des communes membres, se sont réunis à la salle des mariages, au premier étage, de la mairie de L'ISLE-JOURDAIN, sur la convocation qui leur a été adressée par le président sortant, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, applicables en la matière.

Date d'envoi de la convocation : 8 avril 2014

Étaient présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Jordane OUDOT, Philippe NIVERT, Christel BLASY, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Bertrand LAHILLE, Anne-Marie GONTAUD, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jean-Hubert ROUGÉ, Christine DUCARROUGE, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Anne-Cécile DELECROIX, Roger HEINIGER, Sophia PETIT, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

Absent ayant donné procuration : Monsieur Christophe TOUNTEVICH a donné procuration à Madame Fabienne VITRICE

Installation du conseil communautaire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain TOURNÉ, Président sortant, qui, après l'appel nominal, a déclaré installés : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Jordane OUDOT, Philippe NIVERT, Christel BLASY, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Bertrand LAHILLE, Anne-Marie GONTAUD, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jean-Hubert ROUGÉ, Christine DUCARROUGE, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Anne-Cécile DELECROIX, Roger HEINIGER, Sophia PETIT, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI.

ORDRE DU JOUR

1. FONCTIONNEMENT INTERNE	3
1.1 Élection du Président	3
1.2 Fixation du nombre de vice-présidents	4
1.3 Élection des vice-présidents et des autres membres du bureau	4

Avant d'installer le nouveau conseil communautaire, Monsieur Alain TOURNÉ, président sortant, souhaite dire quelques mots : *« Je voudrais dire tout le plaisir que j'ai à être dans la salle des mariages, lieu symbolique dédié aux unions et qui a scellé à la fin des années 90, celle des six communes fondatrices de la communauté de communes de la Save Lisloise ».*

Il rappelle la volonté de Louis AYGOBÈRE de réunir ces 6 communes ainsi que le travail de Gérard PAUL pour réunir les 3 communes dans la communauté de communes des Coteaux de Gascogne. *« J'ai présidé de 2001 à 2010 la Save Lisloise. Je salue notre ancien conseiller général, Guy ARQUÉ, qui a beaucoup œuvré, avec Gérard et moi, pour que la fusion des deux communautés se réalise. L'histoire a fait son œuvre ; nous sommes aujourd'hui la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine avec tout ce passé qui me remonte en mémoire. Je vois beaucoup de nouvelles têtes au sein de ce conseil, c'est pourquoi, il est important de rappeler cette déjà longue histoire. Vous avez aujourd'hui un instrument avec 14 communes – je salue les Fontenillois avec qui nous avons bien travaillé, tout d'abord avec le SCOT puis dans le cadre de leur adhésion - et plus de 20 000 habitants. C'est désormais la 1^{ère} communauté de communes du Gers. Vous avez une grande chance d'intégrer une communauté de communes qui a une grande volonté d'action. En 1997, l'action économique était la compétence principale ; se sont ensuite rajoutées des compétences concernant la vie quotidienne.*

En termes d'actions essentielles, j'espère que l'économie le restera afin de créer des richesses avant de les distribuer. J'ai signé hier la vente d'un terrain sur Pont Peyrin, qui s'est traduit par une plus-value de plus de 300 000 €. C'est un peu la dot que l'ancien conseil fait au nouveau. En tant que citoyen Lislois, je resterai très attentif au développement de la Gascogne Toulousaine. »

Monsieur Jean LACROIX, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, prend la parole : *« C'est au bénéfice de l'âge que j'ai l'honneur de présider cette réunion afin d'élire et de mettre en place notre nouveau président.*

Avant toute chose, je tiens à vous féliciter, chers collègues, de votre élection par les conseillers municipaux des communes de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, des petites et grandes communes où chacun et chacune doivent trouver leur place dans leur propre représentativité au sein de notre communauté.

Je suis ravi et nous partageons le plaisir de voir dans cette assemblée de nouveaux élus, les dames en particulier, nombreuses dans ce nouveau mandat.

Les jeunes élus, les nouveaux élus, notre directrice, notre directeur, toujours assidus dans leur tâche, sont d'ores et déjà gratifiés de notre confiance.

Mon petit mot de bienvenue s'adresse bien sûr à vous tous et toutes.

En ma qualité de doyen d'âge, je veux souligner et rendre hommage à Monsieur TOURNÉ tant il a mis ses responsabilités, son dévouement, ses compétences au service de la C.C.G.T. pour l'aboutissement de nombreuses réalisations, toujours en direction de l'ensemble de la population de notre territoire.

Nous avons toujours été solidaires des décisions prises par les commissions, le bureau, le conseil communautaire pour conforter le Président dans ses fonctions. Nous devons remercier de leur engagement les anciens maires, délégués, suppléants de leur assiduité au dernier mandat.

Notre équipe communautaire, soudée, responsable, engagée pour le meilleur de notre territoire, de notre bassin de vie, est souvent prise en exemple dans notre département.

Ensemble, avec le personnel administratif dont nous pouvons saluer la compétence, nous poursuivrons nos efforts pour un service public, pour continuer à prendre en compte les besoins évolutifs de notre C.C.G.T. et atteindre de nouveaux objectifs ».

Après son allocution, Monsieur LACROIX a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Le conseil communautaire a choisi pour secrétaire : Monsieur Francis LARROQUE.

1. FONCTIONNEMENT INTERNE

1.1 Élection du Président

Le Président explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule à scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue ; il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel de candidature, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur Francis IDRAC se déclare candidat.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **36**
- Bulletins blancs ou nuls : **6**
- Suffrages exprimés : **30**
- Majorité absolue : **16**

Ont obtenu :

- M. Francis IDRAC : **29** voix
- M. Francis LARROQUE : **1** voix

Monsieur Francis IDRAC, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président et a été installé après avoir déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Monsieur Francis IDRAC, Président, demande à Monsieur Alain TOURNÉ, le Président sortant, de venir près de lui et prend la parole :

« Alain, avec patience, audace, énergie et détermination, tu as dynamisé notre communauté de communes. Tu l'as faite avancer, tu l'as faite progresser, tu as rendu possible ce qu'elle est aujourd'hui, toujours plus importante sur la carte du dynamisme économique gersois.

Je voudrais te dire ma fierté d'élu quand je jette un œil dans le rétroviseur et que j'aperçois ce qu'elle était en 2001. Depuis, sont sortis de terre le Pont Peyrin 1 et 2, la zone du Roulage..., on compte aujourd'hui plus de 100 hectares de zones d'activités économiques, le nombre d'emplois a augmenté de plus de 50 %. C'est d'abord ton bilan.

Je me souviens d'un article de la Dépêche du Midi, en 2012, dans lequel Sabine TERTRE, Directrice générale d'Air Support, expliquait le choix de quitter COLOMIERS pour s'implanter à PUJAUDRAN. À la question « Pourquoi avoir choisi PUJAUDRAN pour vous développer ? »,

elle répondait notamment : « L'accueil a été vraiment exceptionnel de la part des gens de la communauté de communes et tout particulièrement de son président, Alain TOURNÉ ». La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine t'adresse un grand merci, elle sait ce qu'elle te doit. »

1.2 Fixation du nombre de vice-présidents

Monsieur le Président rappelle que la détermination du nombre de vice-présidents relève de la compétence du conseil communautaire.

En vertu de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le conseil détermine librement le nombre de vice-présidents sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables.

Le président propose à l'assemblée de fixer à 8 le nombre de vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, de créer 8 postes de vice-présidents.

1.3 Élection des vice-présidents et des autres membres du bureau

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 à 3,

Vu la délibération du conseil communautaire fixant le nombre de vice-présidents à 8,

Monsieur le Président rappelle que l'élection des vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Président.

Élection du 1^{er} vice-président

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Francis IDRAC, élu Président, à l'élection du premier vice-président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions règlementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Messieurs Gérard PAUL et Gaëtan LONGO se déclarent candidats.

Le Président leur demande s'ils souhaitent dire quelque chose.

M.PAUL répond que non.

M. LONGO souhaite prendre la parole et dit : « Vous n'êtes pas sans savoir que j'ai été beaucoup poussé pour me présenter au poste de Président mais, après débat, j'ai préféré laisser la présidence à Francis IDRAC. Francis, je te félicite d'ailleurs pour ton élection. Personne n'ignore qu'hier une rencontre a eu lieu entre les maires des 14 communes et que ce qui se passe ce soir n'est pas vraiment ce qui avait été prévu. Pour toutes ces raisons, je suis candidat au poste de 1^{er} vice-président. »

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **36**
- Bulletins blancs ou nuls : **2**
- Suffrages exprimés : **34**
- Majorité absolue : **18**

Ont obtenu :

- M. Gérard PAUL : **23** voix
- M. Gaëtan LONGO : **11** voix

Monsieur Gérard PAUL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} vice-président et a été installé après avoir déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Élection du 2^{ème} vice-président

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Francis IDRAC, élu Président, à l'élection du deuxième vice-président.

Madame Fabienne VITRICE et Monsieur Gaëtan LONGO se déclarent candidats.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **36**
- Bulletins blancs ou nuls : **0**
- Suffrages exprimés : **36**
- Majorité absolue : **19**

Ont obtenu :

- Mme Fabienne VITRICE: **20** voix
- M. Gaëtan LONGO : **16** voix

Madame Fabienne VITRICE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} vice-présidente et a été installée après avoir déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Élection du 3^{ème} vice-président

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Francis IDRAC, élu Président, à l'élection du troisième vice-président.

Monsieur Gaëtan LONGO se déclare candidat.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **36**
- Bulletins blancs ou nuls : **8**
- Suffrages exprimés : **28**
- Majorité absolue : **15**

A obtenu :

- M. Gaëtan LONGO : **28** voix

Monsieur Gaëtan LONGO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} vice-président et a été installé après avoir déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Élection du 4^{ème} vice-président

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Francis IDRAC, élu Président, à l'élection du quatrième vice-président.

Monsieur Francis LARROQUE se déclare candidat. Il dit quelques mots : « *Tout à l'heure, Alain TOURNÉ a cité Gérard PAUL. Je voulais dire que je suis aussi un rescapé des premiers membres de la Save Lisloise et un de ses fondateurs. Je pose ma candidature pour ce poste de vice-président afin de m'occuper des finances.* »

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **36**
- Bulletins blancs ou nuls : **1**
- Suffrages exprimés : **35**
- Majorité absolue : **18**

A obtenu :

- M. Francis LARROQUE : **35** voix

Monsieur Francis LARROQUE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} président et a été installé(e) après avoir déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Élection du 5^{ème} vice-président

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Francis IDRAC, élu Président, à l'élection du cinquième vice-président.

Madame Josianne DELTEIL se déclare candidate.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **36**
- Bulletins blancs ou nuls : **2**
- Suffrages exprimés : **34**
- Majorité absolue : **18**

A obtenu :

- Mme Josianne DELTEIL : **34** voix

Madame Josianne DELTEIL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 5^{ème} vice-présidente et a été installée après avoir déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Élection du 6^{ème} vice-président

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Francis IDRAC, élu Président, à l'élection du sixième vice-président.

Monsieur Roger HEINIGER se déclare candidat.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **36**
- Bulletins blancs ou nuls : **2**
- Suffrages exprimés : **34**
- Majorité absolue : **18**

A obtenu :

- M. Roger HEINIGER : **34** voix

Monsieur Roger HEINIGER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} vice-président et a été installé après avoir déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Élection du 7^{ème} vice-président

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Francis IDRAC, élu Président, à l'élection du septième vice-président.

Monsieur Loïc LE CLECH' se déclare candidat.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **36**
- Bulletins blancs ou nuls : **3**
- Suffrages exprimés : **33**
- Majorité absolue : **17**

A obtenu :

- M. Loïc LE CLECH' : **33** voix

Monsieur Loïc LE CLECH', ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} vice-président(e) et a été installé(e) après avoir déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Avant de procéder à l'élection du 8^{ème} vice-président, Monsieur Jean-Luc DUPOUX demande à Monsieur le Président une suspension de séance. Le Président propose au conseil communautaire une suspension de séance de 10 minutes. À l'unanimité, le conseil communautaire approuve cette suspension à compter de 20 h 15. La séance reprend à 20 h 25. Monsieur Bertrand LAHILLE, délégué communautaire de L'ISLE-JOURDAIN quitte la séance et ne participe pas à l'élection du 8^{ème} vice-président.

Élection du 8^{ème} vice-président

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Francis IDRAC, élu Président, à l'élection du huitième vice-président.

Messieurs Georges BELOU et Jean-Claude DAROLLES se déclarent candidats.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **35**
- Bulletins blancs ou nuls : **2**
- Suffrages exprimés : **33**
- Majorité absolue : **17**

Ont obtenu :

- M. Jean-Claude DAROLLES : **27** voix
- M. Georges BELOU : **6** voix

Monsieur Jean-Claude DAROLLES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8^{ème} vice-président et a été installé après avoir déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Élection des autres membres du bureau

Sont déclarés candidats :

- Pascale TERRASSON,
- Audrey BICHET,
- Jean LACROIX,
- Jean-Michel SEYS,
- Georges BELOU.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants pour chaque candidat :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **35**
- Bulletins blancs ou nuls : **0**
- Suffrages exprimés : **35**
- Majorité absolue : **18**

Madame Pascale TERRASSON a obtenu 35 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Madame Pascale TERRASSON a été proclamée membre du bureau.

Madame Audrey BICHET a obtenu 35 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Madame Audrey BICHET a été proclamée membre du bureau.

Monsieur Jean LACROIX a obtenu 35 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Jean LACROIX a été proclamé membre du bureau.

Monsieur Jean-Michel SEYS a obtenu 35 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Jean-Michel SEYS a été proclamé membre du bureau.

Monsieur Georges BELOU a obtenu 35 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Georges BELOU a été proclamé membre du bureau.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, le Président s'assure qu'il n'y a pas de questions diverses avant de fixer la date du prochain conseil communautaire. Il aura lieu le mardi 13 mai 2014 à 20 h 30. M. LARROQUE se propose pour que sa commune accueille ce conseil.

Le secrétaire de séance,



Francis LARROQUE

Le Président,



Francis IDRAC